

**Séance du jeudi 17 février 2022**

**Délibération n°2022-17-VM**

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 06 décembre à dix heures, le conseil municipal de la Ville de Macouria dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'annexe mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Gilles ADELSON.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de convocation du conseil : 04 février 2022

**Objet : Constitution des écoles primaires de la ZAC de Soula - Validation de la reddition des comptes 2021.**

**Étaient présents (20) :**

M. Gilles ADELSON, Maire, Mme Monique AZER, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, Mme Yvane CHAND, 3<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, M. Jean-Yves THIVER, 4<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, Mme Sandrine PAYET, 5<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, M. Claude LEMKI, 6<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, M. Jean-Marie CAREME, 8<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, Mme Rose DANIEL, 9<sup>ème</sup> Adjointe au Maire.

Mme Marthe BOUDEAU, Mme Madly MARGNAN, M. Eliodore TORVIC, Mme Suzanne MAZOE, Mme Darling DUFORT, Mme Josiane DUPRE, M. Josué MOGE, M. Ismaël NEMOR, Mme Annie RENE, M. Thierry LOUIS, Mme Eda GEORGE, M. Augustin BENTH, conseillers municipaux

**Étaient absents mais avaient donné procuration (5) :**

Mme Tania GIFFARD CLIFFORD, 7<sup>ème</sup> Adjointe au Maire à M. Jean-Marie CAREME, 8<sup>ème</sup> Adjoint au Maire

Mme Isabelle SERVIUS, Conseillère Municipale à Mme Sandrine PAYET, 5<sup>ème</sup> Adjointe au Maire

Mme Corinne SINGER, Conseillère Municipale à M. Claude LEMKI, 6<sup>ème</sup> Adjoint au Maire

M. Guy GOBER, Conseiller Municipal à M. Augustin BENTH, Conseiller Municipal

M. Emmanuel PRINCE, Conseiller Municipal à Mme Eda GEORGE, Conseillère Municipale

**Étaient absents (8) :**

M. Serge BACE, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire (excusé), Mme Claudette TYNDAL, M. Marijono SANIP, M. David O'REILLY, Mme Katia BOSSOU, M. Roméo JEWANI, M. Martin LABRUNE, M. Pascal NACIS, Conseillers municipaux

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), **Madame Darling DUFORT** a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'elle a acceptées.

VU le rapport n°12/22/VM

**CONSIDERANT** la reddition des comptes réalisée par la SEMSAMAR, relative à l'exercice 2021 au titre de l'opération : **Construction des écoles primaires de la ZAC de Soula**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
**APRES EN AVOIR DELIBERE,**  
**DECIDE A L'UNANIMITE**

**ARTICLE 1 :**

De valider la reddition des comptes des opérations citées ci-dessus, au titre de l'année 2021

**ARTICLE 2 :**

D'inscrire les montants engagés au budget de la Collectivité, chapitre.....article.....

**ARTICLE 3 :**

Que tous pouvoirs seront donnés à Monsieur le Maire pour les applications pratiques de la présente délibération

**ARTICLE 4 :**

Le Maire, le Directeur Général des Services et le payeur sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au Comptable public et publiée au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Macouria

**ARTICLE 5 :**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Guyane dans le délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Macouria, le 21 février 2022